



Licitation après séparation

Par **tiloff**, le **31/10/2013** à **19:32**

je suis séparée de mon concubin. J'ai racheté sa part pour garder ma maison. Celle-ci a été estimée à 300 000 €.

J'ai donc signé une licitation le 12 février 2013. Je pensais que la licitation comprenait tout ce qui est en indivis (ou à nos 2 noms). En rangeant les papiers du notaire, j'ai remarqué que la licitation ne portait que sur la parcelle n°37 (jardin+maison) mais qu'il manquait une parcelle (n°38) que nous avons achetée ultérieurement pour ajouter une plus-value à la maison. Cette parcelle mesure 100m². Le notaire ne m'a fourni aucun plan du cadastre et nous a reçu en un quart d'heure pour la signature. Je tiens à signaler que le notaire est un ami de mon ex-concubin. je l'ai appelé, sa secrétaire était au courant et l'a signalé à mon ex qui lui a dit que c'était normal. La maison a été estimée avec cette parcelle, je l'ai donc payée. J'ai écrit au notaire pour qu'il rectifie la licitation. quels sont mes recours légaux ?

Merci.